



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vingt-neuf Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, M. BOURDIN Jean-François, M LAGAY David, M. PELLETIER Ludovic, M. REAULT Sébastien, Mme PIED Maryline,

Excusée : M. AYRAULT Yannick, Mme BEAUFORT Magalie.

Absente : M. HACHON William, Mme GANNE Charlène.

Pouvoir : Mme BEAUFORT Magalie pouvoir à Xavier FRANCOIS
M. AYRAULT Yannick pouvoir à Isabelle RAMBAUD

Secrétaire : Mme Isabelle RAMBAUD

Début de la séance à 20h30

Nombre total de votants : 10 + 2 pouvoirs = 12 voix

DELIBERATIONS

1 – Décision budgétaire : EHPAD

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les problèmes financiers de l'EHPAD :

- Manque de trésorerie pour payer les salaires,
- Manque de trésorerie pour payer les factures de mai et juin qui ne sont pas honorées,
- Demande de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de plusieurs banques dans l'attente d'une réponse.

Des écritures modificatives ont été effectuées pour faire le nécessaire afin que les salaires soient payés pour le mois de juillet.

Ces opérations comptables ont été validées par une délibération prise le mercredi 28 juillet lors du Conseil d'Administration du CCAS.

Afin d'acquitter les factures des mois de mai et juin et dans l'attente d'une ligne de trésorerie, Monsieur le Maire propose :

- Soit de verser une subvention de 100 000 € prise sur des comptes de fonctionnement,
- Soit de verser une avance remboursable au 31/12/2022 de 100 000 € prise sur des comptes d'investissement.

Après discussion et pour la prise de décision, Monsieur Xavier FRANCOIS et Monsieur David LAGAY n'ont pas souhaité participer du fait que leurs conjointes travaillent au sein de l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 1 Abstention le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une avance remboursable au 31/12/2022 de 100 000 € prise sur les comptes d'investissement à l'EHPAD les Rocs.

2 – Décision modificative : EHPAD

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour verser l'avance de 100 000 € à l'EHPAD il faut ouvrir le compte 27638 et y verser les 100 0000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'établir une décision modificative comme suit :

Décision n° 1/2021 : Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES
0132 – Extension EHPAD les Rocs	
2031 – Frais d'études	- 50 000,00
0134 – Réhabilitation maison LAFOND	
2313 – Constructions	- 50 000,00
27 – Autres immobilisations financières	
27638 – Autres établissements publics	+ 100 000,00

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable à cette décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Un devis de l'entreprise COLAS pour du PATA (gravillonnage sur enrobé) pour un montant de 21 840,00 € TTC a été présenté et validé.
- 2) Mme Bourgueuil, par courrier, a accepté l'offre que la Mairie a faites pour une partie de sa parcelle. Elle souhaite savoir quelle largeur de bande intéresserait la commune. Pour le moment les conseillers ne se sont pas positionnés.
- 3) Une déclaration d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption est arrivée en mairie pour la vente Brosseau / Romancant. La commune n'est pas intéressée par la parcelle.
- 4) L'Association « Appui et vous » souhaite louer une salle pour effectuer des formations sur 6 dates. La commune propose la salle du Mille Club avec le tarif applicable pour les associations extérieures soit 150 € / jour.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

FIN DE SEANCE A 23H20